

Master

Protection et Management de l'Innovation en Santé (PIMS)

- + Formation initiale
- + En apprentissage (LeeM Apprentissage)
- + Formation continue

université
PARIS-SACLAY

GRADUATE SCHOOL

Health and
Drug Sciences

Conditions d'admission

Avoir validé :

- + 1^{ère} année de Master « Médicaments et des produits de santé » ou mentions de Masters équivalentes (chimie, biologie, biochimie, physico-chimie...)
- + Diplôme de Docteur en Pharmacie (ou 5^{ème} année validée)
- + Diplôme de Docteur en Médecine (ou 5^{ème} année validée)
- + Diplôme de Docteur Vétérinaire (ou 5^{ème} année validée)
- + Diplôme de Doctorat en Sciences (sciences du médicament, chimie, biologie, biochimie, physicochimie...)
- + Candidats bénéficiant d'une validation des acquis de l'expérience (VAE)

Modalités de candidatures

Vous devez impérativement déposer votre candidature sur le site internet de l'Université Paris-Saclay :

www.universite-paris-saclay.fr/formation/master

+ choisir « Sciences du Médicament et des produits de santé » puis le M2 concerné pour candidater en ligne

DATE LIMITE DE CANDIDATURE : 5 JUIN 2023 (inclus)

Objectifs scientifiques

- + Savoir générer et gérer des projets innovants nécessitent des compétences solides et complémentaires des aspects techniques, de la propriété industrielle et des stratégies de transfert de technologie.
- + PIMS est un parcours de Master 2 adapté à des talents scientifiques, créatifs et innovants. Avec une vision complète de la chaîne des produits de santé allant de la découverte à la commercialisation, le public saura maîtriser comment traduire les découvertes en langage compris par les experts en propriété industrielle.
- + Le parcours PIMS met également l'accent sur le positionnement de l'innovation dans le contexte socio-économique de création d'entreprise.
- + Le public saura maîtriser la gestion et le financement des projets innovants pour développer des médicaments et autres produits de santé.

Débouchés professionnels

- + **Chef de projet R&D dans le domaine du médicament et autres produits de santé** : il pilote les projets de recherche et de développement de nouveaux médicaments et autres produits de santé. Il identifie les opportunités pour le développement de médicaments génériques et biosimilaires.
- + **Responsable de la propriété industrielle, de l'exploitation des brevets et/ou de transfert de technologies** : il assure la protection, l'entretien et la défense des innovations de l'entreprise. Il participe aux négociations avec les partenaires de l'entreprise.
- + **Conseiller en propriété industrielle** : il a pour mission de conseiller, d'assister ou de représenter les tiers en vue de l'obtention, du maintien, de l'exploitation ou de la défense des droits de propriété industrielle. Il réalise également des études de brevetabilité et de la liberté d'exploitation.

Organisation de la formation

Une formation complète qui vous permet d'acquérir des compétences stratégiques et pratiques de haut niveau à l'interface entre le développement, la propriété industrielle et la valorisation des innovations dans le domaine du médicament et autres produits de santé.

Rythme de l'apprentissage

- + **septembre & octobre** : 2 semaines de cours / 2 semaines en entreprise
- + **novembre > juin** : 1 semaine de cours / 3 semaines en entreprise
- + **juillet > septembre** : plein temps en entreprise

ENSEIGNEMENTS	ECTS
<i>Le Master 2 « Protection et Management de l'Innovation en Santé » propose 400 heures de formation sur 12 mois.</i>	
UE 1 – Comment identifier les besoins et proposer des solutions innovantes dans le domaine du médicament et autres produits de santé ? + Savoir positionner la propriété industrielle dans le développement d'un médicament et autres produits de santé en prenant en compte l'environnement socio-économique et financier de l'innovation, + Maîtriser les outils de gestion d'un projet innovant et savoir optimiser les moyens et ressources pour atteindre les objectifs, + Maîtriser le cycle de projet et gérer les risques en définissant les lots, les responsabilités, les durées et les aspects financiers d'un projet.	7
UE 2 – Bases fondamentales de la propriété industrielle + Savoir concevoir, préparer et accompagner un dossier de brevets, + Savoir développer une stratégie en matière de protection de l'innovation, + Maîtriser les outils pour les recherches d'antériorité, de brevetabilité et de liberté d'exploitation.	8
UE 3 – Les spécificités de la propriété industrielle pour les médicaments et autres produits de santé + Maîtriser les principes de brevetabilité des inventions spécifiques du médicament et autres produits de santé (dispositifs médicaux, cosmétique, e-santé, intelligence artificielle...), + Connaître les différences de pratiques de la brevetabilité en Europe et à l'international en biotechnologies, génériques, biosimilaires et autres produits de santé, + Acquérir les bases fondamentales qui permettent de savoir comment protéger et allonger la durée de vie d'un brevet et adapter la bonne stratégie pour une entreprise pour accéder aux génériques et biosimilaires.	8
UE 4 – Exploitation des brevets, valorisation et transfert de technologie + Maîtriser les différentes options pour l'exploitation des brevets et transfert de technologie, + Savoir conseiller et agir en cas de contentieux, + Maîtriser les différents outils pour financer l'innovation, + Droit des affaires et pacte des actionnaires.	7
UE 5 – APPRENTISSAGE EN ENTREPRISE	30

Modalités d'évaluation

 Les enseignements sont répartis par blocs. Ces blocs ne sont pas compensables entre eux. Le seuil de compensation des UE au sein d'un bloc est de 7/20.

 Les unités d'enseignements sont évaluées par des examens écrits ou du contrôle continu.

Informations pratiques

Responsable pédagogique

Matthieu MANANT

pims.gs-heads@universite-paris-saclay.fr

Secrétariat

Marjolaine FLAUNET - marjolaine.flaUNET@universite-paris-saclay.fr

01 80 00 60 36

Lieux d'enseignement

Faculté de Pharmacie - Université Paris-Saclay - Fontenay-aux-Roses (92260)

Institut pour l'Entrepreneuriat et l'Innovation - Fontenay-aux-Roses (92260)

DÉBUT DE LA FORMATION : septembre 2023

DURÉE DE LA FORMATION : 1 an

TAUX DE RÉUSSITE : 86%

	Étudiants de l'UE	Étudiants hors UE***	Apprentissage
Frais d'inscription universitaire	243 €	243 €	0 €
CVEC *	95 €	95 €	95 €
Total **	338 €	338 €	95 €

Nb : formation continue : tarif sur devis

*Contribution Vie Étudiante et de Campus

** Total pour 1 année. Les étudiants en alternance sont acquittés des frais d'inscription universitaire mais doivent en revanche payer la CVEC.

*** Dans la continuité de la résolution votée à son Conseil d'Administration (CA) du 15 décembre 2020, l'Université Paris-Saclay entend développer une forte politique d'attractivité pour les étudiants nationaux, européens et extracommunautaires. Ainsi, pour l'année 2022-2023, les candidats admis concernés par le décret et l'arrêté relatifs aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur devront s'acquitter du même montant des droits d'inscription que les étudiants nationaux sans que ceux-ci aient à en faire explicitement la demande. Cette exonération partielle s'appliquera à toute la durée du cycle d'études, y compris en cas de redoublement.